

# Non-lieu pour Pierre Ménès, accusé de harcèlement moral par un ancien collaborateur

Par Le Figaro avec AFP  
Publié il y a 7 minutes,  
Mis à jour à l'instant



Pierre Ménès a obtenu gain de cause. *Panoramic*

## L'ancien chroniqueur de Canal + a obtenu une ordonnance de non-lieu suite aux accusations pour harcèlement moral.

L'ex-chroniqueur de *Canal+* Pierre Ménès, accusé de harcèlement moral par un ancien collaborateur, a bénéficié d'une ordonnance de non-lieu, a indiqué lundi le parquet de Nanterre, sollicité par l'AFP.

Emmanuel Trumer, qui a travaillé de septembre 2017 à juin 2018 auprès de Pierre Ménès en tant que collaborateur, avait porté plainte contre lui en octobre 2019 pour harcèlement moral. Cette plainte avait été classée sans suite en octobre 2020 par le parquet de Nanterre «*pour infraction insuffisamment caractérisée*». Emmanuel Trumer, qui dénonce notamment des propos «*homophobes*» et «*racistes*» de Pierre Ménès, avait alors obtenu l'ouverture d'une information judiciaire en décembre 2020, à la suite d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile. Une procédure dans laquelle un juge d'instruction avait placé le chroniqueur sous le statut intermédiaire de témoin assisté.

**À VOIR AUSSI** - «Je ne veux pas parler à Pierre Ménès»: Didier Roustan révèle l'origine de sa brouille avec l'ex-chroniqueur de Canal+

## **Il avait présenté ses excuses**

Le 6 février dernier, le juge d'instruction a ordonné un non-lieu, conformément aux réquisitions du parquet rendues mi-décembre. Contacté lundi par l'AFP, son avocat n'avait pas réagi dans l'immédiat. Pierre Ménès, 59 ans, est par ailleurs visé par une enquête préliminaire du parquet de Nanterre, toujours en cours, pour agressions sexuelles et harcèlement sexuel, après les révélations de la journaliste Marie Portolano. Dans cette affaire, il a été entendu en septembre dernier en audition libre par les enquêteurs de la Brigade de répression de la délinquance contre les personnes (BRDP).

*«Tous les magistrats ont donc conclu à une plainte fondée sur de la mauvaise foi et de la malveillance. Ces enquêtes innocentent définitivement Pierre Ménès et confirment les affabulations d'Emmanuel Trumer»*, a réagi auprès de l'AFP Me Arash Derambarsh, l'avocat de l'ex-chroniqueur, ajoutant vouloir déposer *«une plainte pour dénonciation calomnieuse dans les prochains jours afin de restaurer son honneur»*. Didier Seban, l'avocat d'Emmanuel Trumer, a indiqué faire appel de cette ordonnance.

L'ex-chroniqueur avait quitté Canal+ à l'été 2021 après ces révélations qui l'avaient poussé à présenter ses *«regrets»* et *«excuses les plus sincères»* à ses *«victimes»*. Il doit également être jugé à Paris en mars pour agressions sexuelles dans un autre dossier. Il est poursuivi pour des faits d'atteinte sexuelle, des *«attouchements»* au niveau de la poitrine et du ventre signalés à la police par une hôtesse du Parc des Princes à l'issue du match PSG-Nantes du 20 novembre 2021 à Paris. Cette femme n'avait pas porté plainte.

**À VOIR AUSSI** - «On a essayé de faire de mon client un bouc émissaire»: le procès de Pierre Ménès pour agressions sexuelles renvoyé